



Commune de TAPONAS (Rhône)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 du mois de novembre deux mil vingt-cinq, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 6 novembre deux mil vingt-cinq.

PRÉSENTS : ANDREANI Sébastien, CIMETIERE Gérard, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, Sylviane GANDREY, BROSSE Éric, LACOMBE Laure, Christiane LARANGEIRA,

Excusé(s) : Philippe CHERVIER pouvoir à Sylviane GANDREY, Korally GIGAN pouvoir à Éric BROSSE

ABSENT(s) : MICHEAU Laurent, FOURMONT Fabrice

MEMBRES EN EXERCICE : 13

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 10

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame Laure LACOMBE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2025

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2025, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-66 : ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVES N° 3

RAPPORTEUR : Sylvie DUVAL

APPROUVE

Depuis 2018, les factures émises par SUEZ pour les prestations d'assainissement ont été mandatées sans application de la TVA : À la demande de la Trésorerie, une régularisation comptable s'impose pour corriger ces écritures sur une période de trois ans (les DSP sont soumises à TVA). Cette opération implique :

- **L'ANNULATION** des mandats émis sans TVA sur les comptes :
 - o 673/67 pour un montant : 46 185.00 €
 - o 773/77 pour un montant de : 17 100 €
- **INTÉGRATION** des montants de TVA non comptabilisés sur les factures SUEZ depuis 2022, afin de régulariser la situation auprès de la Trésorerie sur les comptes :
 - o 611/011 pour un montant de : 12 810 .00 €
 - o 61523/011 pour un montant de : 4290.00 €
 - o 70611/70 pour un montant de : 46 185.00€
- **L'AJUSTEMENT** des crédits budgétaire (voir tableau de régularisation)

Ces régularisations entraîneront un versement de TVA d'un montant de 5 843,81 €

Désignation	Budgeté avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	17 000,00 €	0,00 €	63 285,00 €	80 285,00 €
011 Charges à caractère général	17 000,00 €	0,00 €	17 100,00 €	24 100,00 €
611/011	12 000,00 €	0,00 €	12 810,00 €	24 810,00 €
61623/011	6 000,00 €	0,00 €	4 280,00 €	9 280,00 €
87 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	46 185,00 €	46 185,00 €
673/87	0,00 €	0,00 €	46 185,00 €	46 185,00 €
Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvementés par la DM	16 000,00 €	0,00 €	63 285,00 €	70 285,00 €
70 Ventes prod fab, prest serv, mer	16 000,00 €	0,00 €	46 185,00 €	62 185,00 €
70611/70	13 000,00 €	0,00 €	46 185,00 €	59 185,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	17 100,00 €	17 100,00 €
773/77	0,00 €	0,00 €	17 100,00 €	17 100,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgeté avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	444 185,00 €	0,00 €	0,00 €	444 185,00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	444 185,00 €	0,00 €	0,00 €	444 185,00 €
Total général des dépenses d'exploitation (1)	202 124,82 €	0,00 €	63 285,00 €	265 409,82 €
Total général des recettes d'exploitation (1)	202 124,82 €	0,00 €	63 285,00 €	265 409,82 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ANNULE les mandats de paiement émis pour les factures SUEZ entre 2022 et 2024 ne comportant pas la TVA,
- APPROUVE la décision modificative n°3 (DM3) du budget assainissement 2025, dont les mouvements de crédits sont détaillés (ci-dessus)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à cette régularisation.

Délibération 2025-67 : DEVIS BULLETIN COMMUNAL : MANACREA

RAPPORTEUR : Sylvie DUVAL

APPROUVÉE

Madame DUVAL informe le Conseil Municipal que l'imprimeur MANACREA a transmis un devis d'un montant de 3052.80€ TTC pour la création et l'impression du bulletin municipal 2025 (création de 28 pages et impression de 500 exemplaires). Madame DUVAL propose au Conseil Municipal de valider ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

- VALIDE le devis de l'imprimeur MANACREA d'un montant de 3052.80€ TTC

Délibération 2025-68 : DEMANDE DE SUBVENTIONS- INTERCLASSE GÉNÉRALE- FOYER DES REMPARTS

Rapporteur : Daniel FAYARD

APPROUVÉE

Monsieur le maire indique avoir reçu plusieurs demandes de subventions :

- **INTERCLASSE GÉNÉRALE** : La demande de subvention est présentée par l'Amicale Interclasse Générale de Belleville, Saint-Jean-d'Ardières et Taponas pour la confection du programme 2027 de la fête des conscrits. Le devis transmis par DG PROMO s'élève à 1774.80 € TTC pour l'impression de 6550 exemplaires,

Compte tenu des critères de répartition, la participation financière de Taponas s'élève à 150 €,

- **FOYER DES REMPARTS** : l'association le « Foyer les Remparts » organise chaque année à Belleville-en-Beaujolais, ex Saint-Jean-d'Ardières, un réveillon de la solidarité le 31 décembre. Une aide financière est sollicitée pour contribuer aux dépenses de cette animation caritative.

Décisions du Conseil Municipal,

- Pour l'interclasse Générale :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, par 9 voix pour et 1 abstention, l'attribution d'une subvention de 150 €.

- Pour le Foyer des Remparts :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 150 €.

Délibération 2025-69 : DEVIS RÉFLECTION ÉLECTRICITÉ : LOCAL TECHNIQUE- SARL FRADIN

RAPPORTEUR : Daniel FAYARD

APPROUVÉE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'électricité sont nécessaires dans le local technique communal.

Un devis de l'entreprise FRADIN est présenté ; il concerne la modification et/ou le remplacement de plusieurs dispositifs d'éclairage dans le local des services techniques et à l'extérieur de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise FRADIN pour un montant de 876,91 € HT.

Délibération 2025-70 : DEVIS – RUE DES VILLARDS - EIFFAGE

Rapporteur : Daniel FAYARD

APPROUVÉE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis transmis par la société EIFFAGE.

Ce devis concerne les travaux de reprise de tranchées en enrobé et de points de temps, constituant un complément aux travaux d'aménagement de la rue des Villards.

Le montant du devis s'élève à 3 817,80 € HT, soit 4 581,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, :

- **VALIDE** le devis de la société EIFFAGE d'un montant de 3 871,80 €.

Délibération 2025-71 : SYDER – PROPOSITION DE TRAVAUX – DISSIMULATION RUE DES VILLARDS

Rapporteur : Daniel FAYARD

APPROUVÉE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de travaux concernant la dissimulation rue des Villards. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux de basse tension, d'éclairage public et d'orange sur 950 mètres. Les luminaires installés seront de modèles TECEO (choix identique à la DP) éclairage 2200K sur mât de 7mètre RAL 900 sablé. Afin de sécuriser les passages piétons, il a été choisi d'installer des projecteurs de modèles NEOS avec détections au niveau de chaque passage piéton de la rue des Villards. Ces luminaires seront installés avec des prises ZHAGA et télégérés.

Une commande d'éclairage public sera installée dans le cadre de la dissimulation pour séparer les candélabres appartenant à TAPONAS et ceux appartenant à BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS.

Comme validé lors d'une précédente réunion, le devis a été réparti de la manière suivante :

- Étude : 50% TAPONAS - 50% BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS
- Travaux : 25% TAPONAS - 75% BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

Le coût de l'installation de la nouvelle commande d'éclairage public est entièrement imputé à la commune de TAPONAS. Le coût de la dissimulation dans l'Impasse des Saules est entièrement imputé à la commune de BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

Trois devis Derichebourg sont présentés : basse tension, GC et pose matériel orange, éclairage public, ainsi qu'une proposition de travaux du SYDER qui reprends les montants des devis estimatifs de Derichebourg,

PROPOSITION DE CONTRIBUTION FINANCIERE				Participation communale par an sur 15 ans		Participation communales en une fois	
prestations	MOA	Montant estimatif TTC	Abattement	Coefficient de répercussion	Charge communale	Coefficient de répercussion	Charge communale
BASSE TENSION	3200 €	57 300 €	50 %	7.45 %	2 373 €	100%	31 850 €
GC ET POSE MATERIEL ORANGE	1600 €	27 300 €	15 %	7.45 %	1 848 €	100%	24 805 €
ECLAIRAGE PUBLIC	2000 €	35 800	50 %	7.45 %	1 483 €	100 %	19 900 €
TOTAL	6800€	120 400 €			5 703 €		76 555 €

La commune dispose de deux modes de participation :

- Un règlement en une seule fois ;
- Ou une prise en charge par fiscalisation sur 15 ans.

Les membres du Conseil demandent des précisions complémentaires concernant l'écart entre les devis Derichebourg et la proposition du SYDER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de retenir le mode de participation par fiscalisation sur 15 ans pour le montant annuel de 5 703 € sous réserve d'obtenir des explications sur les écarts constatés entre les devis Derichebourg et de la proposition du SYDER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition de travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- **FILM SUR LA RESTAURATION DES LONES A PROJETER A LA POPULATION** : propositions de date à retenir en janvier : 12, 14, 19, 20, 21, 26, 27 ou 28. À partir de 18h30/19h => le 20/01/25 est retenu à 19h00
- **ASSAINISSEMENT – PRISE DE COMPETENCE CCSB** : suite aux différents votes des communes, la majorité l'a emporté en faveur de la prise de compétences assainissement par la CCSB à compter du 01/01/2026. Divers renseignements à ce sujet sont demandés par la CCSB afin de reprendre ce dossier.
- **DÉMOLITION ANCIENNE FERME A VILLENEUVE** : effectuée fin octobre ; une partie du terrain pourrait revenir à la mairie afin que le terrain ne soit pas reconstruit à l'identique, en limite de propriété (manque de visibilité), et que le trottoir soit refait ; si ce projet se finalise, il faudra l'officialiser devant notaire.
- **AMENDES DE POLICE** : 2464.00 € ont été attribués à la commune : le vote se fera dans un second temps pour accepter ou non cette subvention
- **REMERCIEMENTS SOLIDARITE FEMMES BEAUJOLAISES** pour la subvention versée M-1
- **RUE DES VILLARDS** : réseaux secs (téléphonie, électricité, éclairage public) : ils ont attaqué le 3.11.25 et se terminent début février 2026. La dernière proposition du SYDER est la suivante : La répartition initiale était de 66 % pour Belleville et 44 % pour Taponas, alors que ce qui avait été convenu la 1ère fois était de 65-35. La dernière mouture est au final de 75-25. Reste à connaître la somme de base à multiplier par 25% : à affiner le 12/11/2025. M le maire souhaite retiré
- **AMÉNAGEMENTS DE SURFACE ROUTE DES VILLARDS** : pour solliciter les subventions potentielles, il fallait automatiquement un appel d'offre. Le montant serait de 1 126 773.40 € HT pour la voirie et réseau et 271 952.10 € HT pour la partie espaces verts, soit 1 398 725.50 € HT et donc 1 678 470.60 € TTC. La première mouture était prévue à 70-30 donc $1 678 470.60 \times 30\% = 503 541 €$ TTC, moins les subventions potentielles (qui ne sont absolument pas connues à ce jour)

- DEVIS RECUS : pour la rénovation de la maison en location, pour le BP 2026 ? :
- SERRURERIE VOLETS ROULANTS Montmerle : 6554.90 € TTC pour les volets uniquement en photovoltaïque
- VALERO : mêmes caractéristiques que précédemment : 5892.00 € TTC et avec moustiquaires : 6454.80 €
- VALERO : portail alu simple : 4039.20 € ; électrifié 6196.80 € (hors intervention électricien)
- D'autres devis sont en attente
- NOUVELLE DEVIATION DE BELLEVILLE : inauguration le lundi 1er décembre 2025 à 14h30
- SOU DES ECOLES : vente de sapins le 29/11 au matin
- FORMATION SUR LES ARBRES suivie par le Maire ; il en découle quelques idées pour les plantations du lotissement communal : une entreprise conseille viendra sur le terrain pour proposer certaines essences.
- FRELONS ASIATIQUES : 3 nids qui ont été signalés dernièrement : n'hésitez pas à le signaler rapidement en mairie pour lancer la procédure de destruction du nid
- BARNUM – CONVENTION AVEC LA REGION : nous en serons bientôt bénéficiaires : barnum 3m x 3m, à destination des associations entre autres ; convention à signer ; bilan à rendre annuellement ; valeur 1327 € ; assurance collectivité à avoir
- ECOLE : Modification date du spectacle 12/12 : 19/12 sur temps scolaire
- CR GESTION DES DECHETS 4/11/25 à Cenves : attention : les ordures ménagères seront de plus en plus refusées si elles ne sont pas conformes
- CARDIOP : devis maintenance défibrillateur : 264€ TTC
- MEDAILLE DU TRAVAIL : l'un de nos agents sera récompensé dans les prochaines semaines par une médaille d'argent pour ses 20 ans de fidélité au service public
- RAPPEL : les chiens doivent être tenus en laisse en promenade et ne pas sortir des propriétés sans être tenus en laisse
- ALBARELLE : conférence le 21/11 à 18h dans les locaux de l'ancien hôpital de Belleville : « deux communautés, une vocation : les sœurs hospitalisées de Belleville et de Lyon au service des malades »
- RH/CDG : visite prévention des risques et inspection le 10/02/2026 de 13h30 à 16h30
- D109 : relancer le département pour être sûrs que nous puissions mettre les panneaux de limite de vitesse inférieurs à ceux actuellement en place : relancer le dossier de manière générale
- RUE DES MÉSANGES : le traçage au sol sera fait le 12/11, sous garantie car effacé rapidement
- CCAS : rappel : repas des aînés le 6/12
- LISTE ELECTORALE : la mise à jour est presque terminée ; commission électorale en décembre à prévoir
- EGLISE : CAO en cours

Fin de séance 22h 18

Secrétaire
Laure LACOMBE

M. Le Maire
Daniel FAYARD




PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2025

Délibération 2025-66 : ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVES N° 3
APPROUVÉE

Délibération 2025-67 : DEVIS BULLETIN COMMUNAL : MANACRÉA
APPROUVÉE

Délibération 2025-68 : DEMANDE DE SUBVENTIONS- INTERCLASSE GÉNERALE- FOYER DES REMPARTS
APPROUVÉE

Délibération 2025-69 : DEVIS RÉFECTIION ÉLECTRICITÉ : LOCAL TECHNIQUE- SARL FRADIN
APPROUVÉE

Délibération 2025-70 : DEVIS – RUE DES VILLARDS - EIFFAGE
APPROUVÉE

Délibération 2025-71 : SYDER – PROPOSITION DE TRAVAUX – DISSUMULATION RUE DES VILLARDS
APPROUVÉE

Le Maire,
Daniel FAYARD